



ATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7383
28 juin 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 JUIN 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un appareil turc a de nouveau violé l'espace aérien grec, le 21 juin 1966, dans les conditions suivantes :

A 6 h 45, heure locale, un avion à réaction turc a pénétré dans l'espace aérien grec en un point situé à 39° 20' de latitude nord et 26° 12' de longitude est, survolant ainsi la région nord-est de l'île de Lesbos. L'appareil a pénétré à l'intérieur du territoire grec jusqu'à une profondeur de 14 miles, à la vitesse de 350 noeuds à l'heure. Ce survol a duré cinq minutes, et à 6 h 51, l'avion a quitté l'espace aérien grec en un point situé à 39° 17' de latitude nord et 26° 33' de longitude est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Alexis S. LIATIS

